Boites d'alarmes d'incendie.

3 Douane et N. Front.
5 Canal et Decatur.
6 Douane et Royale.
7 Bienville et Decatur.
8 St-Louis et Royale.
12 Conti et Chartres.
13 Toulouse et Decatur.
14 Station de police du 3me precinct, 715 Chartres.
15 St-Philippe et Decatur.
16 Decatur et Hôpital.
17 Dumaine et Bourbon.
18 Dauphine et Hôpital.
19 Royale et Ursulines.
21 212 Dauphine, Pompe No 7.
23 St-Louis et N. Remparts.
24 Canal et N. Remparts
25 Canal et Tchoupitoulas.
26 Canal et Camp.
27 Natchez et Tchoupitoulas.
28 Poydras et Sud Peters.
31 Poydras et Magasins.
32 Gravier et Magasins.
34 Poydras et Camp.
35 Perdido, près St-Charles; Pompe No 13.
36 Gravier et St-Charles.
37 Common et Carondelet.
38 Canal et Baronne.
41 Union et Dryades
42 Poydras et Remparts.
43 Girod et Remparts.
45 Magasins et Girod: Pompe No 5.
46 Lafayette et Delta.
47 Julie et Water.
48 Julie, entre Commerce et Tchoupitoulas.
51 St-Joseph et Sud Peters.
52 St-Joseph et Camp.
53 Julie et St-Charles.
54 Magasins, près Poeyfarré, Pompe No 6.
56 Calliope et Peters.
57 Calliope et Annonciation.
58 Erato et Constance.
61 Calliope et Camp.
62 Calliope et Carondelet.
63 St-Charles et Erato
64 Ave Howard et St Remparts.
65 Calliope et Freret.
67 Julie et Liberté.
68 Lafayette et Sud Robertson, Workhouse.
72 Ave. Tulane et S. Bassin. Station de Police du 1er Precinct.
72 Ave. Tulane, près S. Liberté.
73 Ave. Tulane et S. Claiborne.
74 Poydras et S. Claiborne.
75 Poydras, près Freret.
76 Lafayette et Miro.
78 Palmyre et S. Roman.
81 Avenue Tulane et Dupré.
82 S. Broad et Palmyre.
83 Avenue Tulane et S. Tonti.
84 Erato et Magnolia.
85 Magnolia, entre Clio et Calliope.
86 Erato et Franklin.
87 Terpsichore et Franklin.
91 Melpomène et Dryades; Pompe No 20.
92 Tête de la rue Thalie.
93 Hunter et Tchoupitoulas: Pompe No 1.
94 Henderson et Front.
95 Tchoupitoulas, près Orange, Pompe No 12.
96 Race et Annonciation.
97 Race et Magasins.
98 Terpsichore et Chippewa; 2me Station de Police.
121 Religieuse et Market.
123 Melpomène et Camp.
124 St-James et S. Peters.
125 Felicité et Chippewa.
126 Felicité, près Orange.
127 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
128 St-André et Fulton.
131 Terpsichore et Carondelet.
132 St-André et Magasins.
134 St-Charles Avenue et Felicité.
135 St-André et Dryades.
136 St-André et Magnolia: Pompe No 27.
137 Jackson et Rousseau; H. et L Co. No 1.
138 Jackson et Laurel: Pompe No 22
142 Jackson et Colisée.
143 Annonciacion et Sorapuru.
145 Tchoupitoulas et Sorapuru.
146 Jackson et Carondelet.
147 Jackson et Liberté.
148 Première et Constance.
152 Première, près St-Charles, Pompe Chimique No 2.
153 Première et Howard.
154 Dryades et Deuxième.
156 Deuxième et Chestnut.
157 Troisième et Tchoupitoulas.
158 Quatrième et Laurel.
162 Quatrième et Prytanée.
163 Quatrième et Dryades.
164 Avenue Washington et Chippewa.
165 Washington et Camp, Pompe No 23.
167 Washington et Magnolia.
168 Sixième et S. Remparts.
171 Pleasant et Annonciation.
172 Septième et Fulton.
173 Neuvième et Magasins.
174 Harmonie et Tchoupitoulas.
175 Huitième et Chestnut.
176 Harmonie et Prytanée.
182 Harmonie et Carondelet.
192 Bassin près Conti, H & L No 4
193 Canal et Marais.
194 N. Liberté et St Pierre.
195 Toulouse et Liberté.
213 Douane et N. Robertson.
214 St Louis et N. Villeré.
215 St Louis et N. Claiborne.
216 St Louis et N. Prieur.
217 Bienville et N. Derbigny.
218 Bienville et N. Johnson.
231 Canal et N. Rocheblave.
234 Canal et N. Dupré.
235 Conti et N. Broad.
236 Canal et N. Génois.
237 Canal et N. Alexandre.
238 Bienville et avenue N. Hagan.
241 Douane et avenue Carrollton.
243 Alexandre et Chemin N. Metairie.
245 Esplanade et N. Remparts.
246 Toulouse et Bourgogne.
247 St-Pierre et N. Claiborne: Pompe No 21.
252 Dumaine et St-Claude; Pompe No 10.
253 Ursulines et Liberté.
254 Esplanade et Liberté.
256 Chemin du Bayou et N. Claiborne.
257 Ursulines et N. Prieur.
261 Ursulines et N. Broad.
263 Chemin du Bayou et Galvez; Pompe No 3.
264 Ste-Anne et N. Miro.
265 Dumaine et N. White.
271 Esplanade et Dupré.
273 Esplanade et Pont du Bayou Station de Chars.
274 Dumaine et avenue Hagan.
275 Esplanade et Bourbon.
281 Touro et Royale.
283 Bourbon et N. Remparts.
284 Champs-Elysées, près Dauphine; Station de Police du 5me precinct.
293 Touro et N. Villeré.
312 Annette et Marais.
314 Lapeyrouse et Claiborne.
315 N. Claiborne et St-Antoine.
316 N. Claiborne et Champs-Elyaées
317 Français et Grant.
318 Français et N. Broad: Sterns, Factory.
321 Colombus et St-Claude.
324 Colombus et N. Roman.
325 Laharpe et Grande Route St Jean; station des chars.
326 Lapeyrouse et N. Galvez.
327 Chemin du Bayou et N. Dorgenois
328 Entrée aux Fair Grounds, Rue Sauvage.
341 Marigny et N. Peters.
342 Mandeville et Marais.
345 Avenue Lafayette et Chartres.
346 Avenue Lafayette et Urquhart: Station des chars.
347 Avenue St-Roch et Villeré, Pompe No 8.
351 Mandeville et Marais.
352 Espagne et N. Remparts.
354 Bourgogne et Marigny.
356 Presse et N. Peters; N. E. Railroad.
361 Clouet et Royale.
362 Louisa et Chartres.
364 Dauphine et Montégut.
365 Dauphine et Port: Pompe No 24.
371 St-Ferdinand et St-Claude.
372 Marais et Louisa.
374 St-Claude et Congrès.
381 Elmire et Bourgogne.
382 Louisa et Bourgogne.
391 Dauphine et Indépendance.
392 Dauphine et Mazant.
412 Chartres et Mazant.
413 Pologne et N. Remparts: Station de Chars.
415 Avenue Jourdan et Dauphine.
416 Elizardi et Dauphine.
417 Flood et N. Remparts.
418 Flood et N. Peters.
421 Delery et N. Peters Caserne des Etats-Unis.
423 Hancock et Dauphine.
426 Avenue Louisiana et Tchoupitoulas.
427 Avenue Louisiana et Magasins.
428 Avenue Louisiana et Prytanée.
431 Avenue Louisiana et S. Remparts.
432 Baronne et Constantinople.
435 Amelia et avenue St. Charles.
436 Camp et Foucher.
437 Peniston et Colisée.
451 Aline et Laurel.
452 Austerlitz et Magasins
453 Annonciation et Amelia.
461 Water et Peniston.
462 Constantinople et Tchoupitoulas.
463 Annonciation et avenue Napoléon.
471 Berlin et Magasins 7me precinct Station de Police.
472 Marengo et Prytanée.
473 Milan et Saratoga.
481 Freret et avenue Napoléon.
482 Pitt et avenue Napoléon, Pompe No 11.
491 Colisée et Jena.
492 Cadiz et Tchoupitoulas.
512 Magasins et Valence.
513 Carondelet et Valence.
514 Valence et Saratoga.
516 Upperline et Prytanée; Station de Chars.
517 Laurel et Lyon.
518 Soniat et Tchoupitoulas.
521 Soniat et Magasins.
523 St-Charles et Dufossat.
524 Avenue Peters et S. Remparts.
526 Avenue Peters et Prytanée.
527 Valmont et Chestnut.
531 Valmont et Laurel.
532 Tchoupitoulas et Octavie.
534 Laurel et avenua Nashville.
536 Magasins et Joseph.
541 Arabella et Perrier.
542 Avenue Nashville et St-Charles
543 Avenue Palmer et Freret.
561 St-Charles et avenue Henry Clay.
562 Hurst et Calhoun.
563 State et Pitt.
571 State et Camp.
572 Avenue Henry Clay et Chestnut
612 Laurel et Avenue Henry Clay.
613 Tchoupitoulas et Webster,
614 Magasins et Walnut.
615 Broadway et St-Charles.
617 Broadway et Esther.
631 Cherokee et Ann.
632 Burdette et Macarty.
634 Cherokee et Hampson.
635 Short et St-Charles.
641 Burdette et Zimple.
642 Hampson et Dublin.
643 Avenue Carrollton et Burthe.
651 Burdette et Hickory
652 Leonidas et Burthe.
653 Cambronne et Oak.
712 Dublin et Poplar.
713 Jeannette et Joliet.
714 Eagle et Poplar.
715 M. V. R. R. et av. Carrollton.

BOIS DE CONSTRUCTION

Yard Best Quotations.

Piling, per foot		10@	15
Yellow pine rough, per 1,000 feet—	Class A,	class B,	Class
Sills, joists and Scantlings	$18 00	$13 00	$10 00
1, 1½ and 1½x12	25 00	15 00	12 00
Dressed flooring	28 00	18 00	13 00
6 and 7" dressed weather boards	17 50	14 50	12 00
T. and G. ceiling	28 00	23 00	13 00
Rough side boards or sheathing			50
Dressed side boards or sheathing		9 50@	10
Weather board stock Cypress—			
Piling, per lineal foot		10@	12
Rough boards, choice and prime		28 00@	35 00
Merchantable		14 50@	16 50
Becky, 1, 2, 3, and 4x6		10 00@	11 00
Fox		14 00@	—
Mohogany timber per ton		50 00@	65 00
Cedar timber per ton		60 00@	75 00
Walnut timber—It ain't got a purty March			
Oak timber, per 1000		35 00@	60 00
Shingles—			
16-in best sawed		2 75@	—
20-in split, ordinary		2 50@	—
20-in split, guaranteed		2 75@	...
Laths, per 1000		2 75@	...
Lime		75@	80
Cement, domestic		1 25@	2 00
Cement, imported		2 25@	2 70
Hair		6 30@	8 00
Brick, Lake and I. C. R. R.		10 00@	10 50
Brick, paving		9 25@	9 75
Brick, ordinary		8 00@	8 50
Sand, per load		1 25@	1 50
Shells, small		25@	.....
Plaster, calcine		2 00@	...
Fire brick, American, per 1000		35 00@	80 00
Fire brick, English, per 1000		27 50@	34 50
Fire clay, per barrel		1 50@	....
Lake fire clay		1 25@	....
Sewer pipe, per foot, according to size, 50-70 off		10@	

MARCHE AUX BESTIAUX

Bœufs du Texas et de l'Ouest—Bœufs Choix, par livre, gross, 4¼@4½; fair to good par livre gross, 3½@4; common to medium par livre, gross, 2½@3½. Vaches et génisses—Choice, par livre, gross, 3½@4; fair to good par livre, gross, 2½@3¼; vieilles, maigres par tête, $10@12. Taureaux et Cerfs—Taureaux, par livre, gross, 2¾@3; cerfs, par livre, gross, 3@3½. Yearlings—Choice, par livre, 3@4; fair to good, par tête, $9@11. Veaux, par tête—Choice, $9@11 00; fair to good, $8@9.

Bœufs du Mississippi, de la Louisiane et de Alabama—Bœuf—Choice, par livre, gross, 3½@3¾; fair to good, par livre, gross, 2¾@3½; vieux, maigres, par livre, gross, 1¾@2¼. Vaches. Terres et Taureaux—Choice, par livre gross, 3@3½; fair to good, par livre, gross 2½@2¾; vieux maigres, par tête, $7@8. Taureaux, par livre, gross, 2½@3; cerfs, par livre, gross, 3@3½. Yearlings—Choice, par livre, gross 3@3½; fair to good par tête $8@11; common, par tête, $6@7. Veaux—Par tête, $6@8. Vaches laitières—Choice, $40@50; fair to good, $25@35. Springers—Choice, $25@30; common to fair, $15@20. Porcs—Nourris au maïs, par livre.

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR

ANNONCE JUDICIAIRE.

POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

La vente devant s'en faire à l'enchérisseur le plus élevé et le dernier pour le montant qu'il rapportera.

SUCCESSION D'ADOLPH H. SIEWERD.

No 78,961—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

Par SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR, Louis C. Spear, Encanteur.—MERCREDI, 3 avril 1907, à Midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse de la Propriété Foncière, 311 rue Baronne, en vertu d'un et conformément à un décret lu et rendu en pleine cour le 21 janvier 1907 et signé en pleine cour le 25 janvier 1907 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, dans la susdite affaire, les propriétés de très grande valeur ci-après décrites, savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues CARONDELET, UNION, PERDIDO et ST-CHARLES, formant le coin des rues PERDIDO et CARONDELET, mesurant, en mesure française, quatre-vingt dix (90) pieds de façade rue PERDIDO, sur une profondeur et façade rue CARONDELET de cent vingt-quatre (124) pieds, deux (2) pouces.

SEPTIEME DISTRICT.

26 TERRAINS.

2° Un carré d'ilet dans le Septième District de cette ville, connu comme le Numéro 277 anciennement le carré Numéro 111 A borné par l'AVENUE CARROLLTON, les rues SPRUCE, (anciennement Huitième) DUBLIN et PANOLA, (anciennement Cyprès), composé de vingt-six (26) terrains, selon le plan de Moelhausen, en date du — octobre 1846, en l'étude de L. Hermann, ancien notaire.

TERMES ET CONDITIONS—UN TIERS OU PLUS COMPTANT. A L'OPTION DES ACQUEREURS, ET LE RESTE, S'IL Y EN A, A UN CREDIT DE UN, DEUX ET TROIS ANS, REPRÉSENTÉ PAR LES BILLETS DES ACQUÉREURS EN TELS MONTANTS QUI SERONT DÉSIRÉS, TOUS STIPULANT QU'ILS PORTENT INTERÊT AU TAUX DE SEPT POUR CENT PAR AN DE LEUR DATE JUSQU'A COMPLET PAIEMENT, ET DEVRONT ÊTRE GARANTIS PAR LIEN ET PRIVILÈGE DU VENDEUR ET HYPOTHÈQUE SPÉCIALE, AVEC TOUTES LES CLAUSES USUELLES DE SÉCURITÉ, L'ACQUEREUR DE CHAQUE PROPRIETE DEVANT ASSUMER ET PAYER EN SUS DU PRIX D'ADJUDICATION, LES TAXES POUR L'ANNEE 1907, LE COUT DE TOUS LES CERTIFICATS REQUIS PAR LA VENTE, ET AUSSI POUR L'ACTE DE VENTE DE LA PROPRIETE ACHETEE; ET QUE LA PROPRIETE AU COIN DES RUES CARONDELET ET PERDIDO SERA VENDUE SUJETTE AU BAIL EXISTANT A SON EGARD, ET AVEC LA CLAUSE QUE LES LOYERS PROVENANT DE LADITE PROPRIETE REVIENDRONT A L'ACQUEREUR, SEULEMENT A PARTIR DE LA DATE DU PASSAGE DE L'ACTE DE VENTE.

ACTES DE VENTE PARDEVANT ROBERT LEGIER, NOTAIRE.

24 fév—24—mars 3 10 17 24 31—avr 3

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Neuf terrains à bâtir dans le Troisième District. Une occasion pour les petits spéculateurs.

Succession vacante de Edward McMahon.

No 81,307—Cour Civile de District Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 18 avril 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 7 mars 1907, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Les lots 1 à 9 inclusivement de l'ilet No 62 faubourg Clouet, (maintenant 1310) borné par les rues Louisa, Clouet, Verte et Dorgenois, tiedit borné originalement decrit comme les terres de P. J. Tritore) acquit par acte pardevant C. Pollock, notaire le 29 septembre 1836.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907, et faire 10 pour cent comptant de dépôt. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion pour Petit Speculateur, Deux Lots du Troisième District pour Construire,

Rue Emily, entre Prosper et St Avid

Succession vacante de Noel Villard.

No 80,697—Cour Civile de District Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 4 avril 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour, signé le 21 février 1907, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les lots cinq et six, dans l'ilet No 16, et les dits lots mesurent chacun trente et un pieds de face à la rue Emily, entre les rues Prosper et St Avid, acquise le 23 février 1837, livre des transferts 21, folio 425.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et de faire un dépôt comptant de 10 pour cent.

Acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 mars 3 10 17 24 31—avr 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lots dans le Quatrième District pour Construire.

Succession Vacante de Jean Baptiste Allard.

No 80,695, Cour Civile de District, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 28 mars 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 20 février 1907, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Les lots 1 à 4 dans l'ilet borné par les rues Claiborne (ou St Avid), Emily (ou Manuel), Prosper et Convent; lot No 1 formant le coin des rues Emily et Claiborne, mesurant 31' 1" 2" à la rue Emily par 120 à la rue Claiborne, les lots Nos 2, 3 et 4 sont contigus et mesurant chacun 31' à la rue Emily par 120' entre lignes parallèles, acquise le 23 février 1837; livre de transferts 22, folio 413.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant, acte de vente pardevant E. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 fév—24—mars 3 10 17 24 28

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Dominique Trebucq.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 81,232—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notifidation les raisons (s'il s'en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final presenté par John Trebucq, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS O'NNELL Greffier—Zengel Thomas & Sutton, avocats.

22 mars—22 26 31

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, LE 26 MARS 1907.

Succession de John Davis et Missouri Masson, sa femme.

No 81,561—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E.

Une Bâtisse en Bois à un Etage, Sur Deux Lots de Terre.

No 832 RUE FLOOD.

Entre les rues Bourgogne et Dauphine.

PAR PETER GALLAGHER Encanteur. Bureau 846 rue Commune—MARDI, le 26 mars 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E daté et signé le 19 février 1907, et à moi adressé dans l'affaire ci dessus intitulée:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville dans l'ilet No 224 borné par les rues Flood Dauphine, Bourgogne et Andry. Lesdits lots sont désignés par les Nos 16 et 17 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 7 avril 1870, déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire, comme plan No 59 du livre de plans No sept, et mesurant chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue Flood par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour les taxes de 1907 et payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Walter L. Gleason, Avocat.

23 fév—23 24—mars 3 10 17 24 26

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE.

Avec terrain spacieux, 2518-20 rue Willow près de la rue Troisième.

In re Minerva Love et als versus John et Lilly Fisher.

No 80,916—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, bureau No 336 rue Carondelet. JEUDI, le 18 avril 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte le 11 mars 1907 et lu et signé le 15 mars 1907 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District de la Nouvelle-Orléans Division D, dans l'affaire de Minerva Love et als versus John et Lilly Fisher, pour effectuer un partage, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous ses droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Willow (autrefois Martin), Clara, Deuxième et Troisième, désigné comme lot No 1 sur un devis lithographié dudit ilet, annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Herr, Jr. un notaire en cette ville, le 20 mai 1872, lequel dit lot mesure en mesure américaine 30 pieds 7 pouces de face à la rue Willow (autrefois Martin) par 146 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage-résidence double, avec cuisine dans le fond, etc.; le voisinage s'améliore continuellement et contient tous les agréments tels que marchés, églises et écoles.

Conditions—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John G. Eustis, notaire. L'acquéreur assumant les taxes de 1907 et déposant 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat.

17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

Succession de James Jacobs.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 84,037—Division A—Attendu que Adolfo Duqué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Jacobs, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florance, avocat. 16mars—16 20 25

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bois de Construction.

Bois de Construction.

A L'ENCAN.

SAMEDI, LE 23 MARS 1907.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur, successeur de Harry H. Hodgson, à 11 heures A. M., Hangar de la rue Harris, rues Thalie et Water, pour le compte de qui cela peut concerner, sous l'acte 124 de 1890, à l'enchère publique il sera vendu—

Un char rempli de bois de construction en chêne, char H. S. C. 3118, expédié par Lansing Wheelbarrow Co., Parkins, Ark., consigné à Geo. Gerdes, cette ville.

Conditions—Comptant sur les lieux avant livraison. 13 mars—13 17 23

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 25 février 1907, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, l'offrirai en vente, à l'enchère publique, MERCREDI, le 27 mars 1907 dans l'affaire intitulée la succession de Catherine Wetzel, veuve de Bernard Hahn, dossier No 80,027, à 11 heures A. M., sur les lieux No 2531 rue Carondelet.

Un lot de meubles et autres effets mobiliers, d'après l'Inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. L. ONORATO, Encanteur, 318 rue Baronne.

13 mars—16 24 27

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le sherif de Propriétés Mobilières, etc., au Lincoln Park.

Standard Brewing Co. vs H. C. Snow.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,528—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le JEUDI, 28 mars 1907, à 10:30 heures a.m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux connues comme Lincoln Park, avenue Sud Carrollton, entre les rues Forshey et Oleander.

1 piano, 1 parachute, 1 lot de costumes, 1 générateur acetylyne, 1 lot de décors, environ 250 chaises plant, 20 bancs, 12 grandes tables, 1 réservoir à huile, 1 lot d'articles divers, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civile de la Paroisse d'Orléans.

Buck, Walshe & Buck, avocats pour la demanderesse.

17 mars—17 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêt dans une propriété de valeur du troisième district.

Hiddleston Kenner vs Pasquale Sorammuza

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 77,583—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 avril 1907, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié indivise d'intérêt de Pasquale Sorammuza, défendeur dans et à une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Decatur, François, Chartres et Champs Elysées, mesurant plus ou moins vingt huit pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur vers les Champs Elysées de soixante huit pieds plus ou moins, acquise par le défendeur le 12 septembre 1894, par acte passé devant W. B. Kerr, notaire et enregistré dans le livre des transferts 143 folio 368 et désigné comme lot No 6 sur un plan fait par Castaing et Coles, voyers, et déposé en l'étude de Ed. Barnet, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civile de la Paroisse d'Orléans.

8 mars—8 15 22 29—avr 5

CHARTER

STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS

BE IT KNOWN, That on this Fifth day of October, in the year of our Lord, One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and thirty first

Before me, JOHN G. EUSTIS, a notary public, duly sworn, commissioned and qualified, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, aforesaid, and in presence of the witnesses hereinafter named, and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the law of the State of Louisiana, in such cases made and provided and particularly of the provisions of act 73 of the acts of the Legislature of the State of Louisiana, for the year 1904, approved July the 4th, 1904, they have covenanted and agreed and do by these presents covenant and agree and bind themselves as well as all such persons as may hereafter become associated with them to form a corporation for the objects and purposes and under the articles and stipulations following, to-wit:

ARTICLE I

The name of this corporation shall be the CONSUMERS LUMBER MANUFACTURING AND EXPORT COMPANY, and under its said corporate name it shall have power and authority to have and enjoy corporate existence for the full term and period of ninety nine years, from and after the date hereof, contract, sue and be sued; to make and use a corporate seal and the same to alter and break at pleasure; to hold and receive, lease, purchase, and convey, as well as mortgage and hypothecate property real and personal, and mixed, corporeal and incorporeal; to name and appoint such managers, directors, agents and officers as its business interest may require; and to make and establish as well as alter and amend from time to time such by-laws, rules and regulations for proper government of said corporation as may be necessary and proper.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans and the State of Louisiana, all citation or other legal process shall be served on the President of said Corporation; or in the event of his absence upon the Vice President, or in the absence of both President and Vice-President, upon the Secretary-treasurer of said corporation.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and established and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be to buy, build, maintain and operate, a saw mill or saw mills, planing mill and factories for the manufacture of all kinds of lumber, shingles, laths, and other kindred products, to purchase, own and sell timber lands and timber rights of all kinds, and to work said timber into every kind and character of products and by products, and to cultivate said land for any purpose whatsoever, build, own and operate steamboats, sailing vessels, pull boats, logging railroads, canal and every character of apparatus necessary or convenient for the handing, conveying and transporting the raw materials to and the finished products from said mill or mills; to sell and market the products of manufacture and the lumber and lumber in all its stages; to own and operate and conduct stores and commissaries for sale of every character of merchandise necessary or convenient for the objects and purposes of this corporation.

ARTICLE IV.

The capital stock of said corporation is hereby fixed at the sum of Fifty-thousand dollars ($50,000.00) divided into and represented by (500) shares of stock of the sum of One hundred ($100) dollars each; said stock may be paid for in cash at the time of subscription or the same may be issued at not less than par in payment for property actually received or purchased by said corporation; this corporation shall become a going concern, and be authorized to do business as soon as ten per cent of the capital stock shall be subscribed and paid for.

ARTICLE V.

All the corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by Board of Directors to be composed of three stockholders to be elected annually on the 5th, day of October of each year, except the first Board named and appointed in this charter, who shall hold their offices until the fifth day of October 1907, or until their successors are elected and qualified. All such elect ons shall be held by ballot and conducted at the office of said corporation under the supervision of two commissioners, to be appointed by the Board of Directors; at all such elections and corporate meetings, every stockholder shall be entitled to one vote for each share of stock standing in his name on the books of the corporation, to be cast in person or by its written proxy, and the majority votes cast shall elect. A failure to elect directors on the date above specified shall not dissolve the corporation nor impair its corporate management, but the directors then in office shall remain in office until their successors are elected and qualified; any vacancy occurring among officers or directors by death or resignation or otherwise shall be filled by election for the remainder of the term by the entire vote of the remaining directors. Every Board of Directors, except the board appointed by this charter, shall elect from their number, a President, Vice-President, a Secretary-treasurer, who shall be one officer; the Board of Directors, may from time to time name and appoint all such officers and agents as the business of the corporation may require. It shall have the power to fix and define duties and salaries of every officer and employee, and all officers and employes shall hold office and employment at the pleasure of the board, the salary of any officer when fixed by the board can be increased or diminished upon the vote of at least two directors. The Board may make and establish, as well as alter and amend any and all by-laws, rules and regulations necessary and proper in its management of the business and affairs of said corporation. The Board shall have full power and authority to buy and sell property; to borrow money, to execute mortgages and create liens; to issue notes, bonds and other obligations and generally to do all things reasonable, convenient and necessary for the proper carrying on of the business of the corporation; the Board may issue full paid shares of stock at not less than par for cash or property actually transferred to the corporation; every member of the Board of Directors in the case of his absence from the City of New Orleans state of Louisiana at any time, shall have the right to name and appoint in writing, a proxy to represent him and sit and vote in his place and name at all meetings of the Board of Directors which may take place during his absence from the State of Louisiana or City of New Orleans.

The Board of Directors shall have power or authority to exercise any of the powers conferred on it or bind the corporation by any of its acts unless the Board be authorized by an affirmative vote of at least two directors. Two directors shall constitute a quorum for the transaction of any business, and there must be at least two concurring votes to autorize the Board to act. All contracts and obligations of the corporation must be signed by the President and Secretary before they shall become binding on the company.

ARTICLE VI.

Whenever this corporation may be dissolved, either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated by two commissioners to be appointed amongst the stockholders at a general meeting of the stockholders convened for such purpose, of which meeting notice shall be given in the manner and time provided for the stockholders meeting by Article Seven of this charter and majority in amount the capital stock of said company represented at such meeting, shall be requisite to elect said commissioners, who shall remain in office until the affairs of said corporation shall be fully liquidated; in case of the death of one or more of said commissioners, the vacancy shall be filled by election of the surviving commissioners.

ARTICLE VII.

This act of incorporation may be modified, changed or altered, or said corporation may be dissolved with the consent of three-fourths of the capital stock represented at the general meeting of the stockholders convened for such purpose, and after notice shall have been given in one or more newspapers published in the City of New Orleans, once a week for four weeks preceding the meeting, and by written notice to each stockholder mailed thirty days prior to the date of meeting at the Post-office adress designated by him in writing. Any change proposed or made in reference to the capital stock shall be made in accordance with the laws of the State of Louisiana on the subject of altering the capital stock of corporations.

ARTICLE VIII.

No stockholder shall ever be held liable for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance due the corporation on the shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing any stockholder to any liability beyond the unpaid amount remaining due on his stock.

ARTICLE IX

D. A. Hackney, R. H. Hackney, and William J. Young have been chosen and selected as the first Board of Directors of this corporation with R. H. Hackney, as President, D. A. Hackney as secretary-treasurer, to serve as such until the fifth day of October 1907, or until their successors shall have been elected and qualified. The subscribers here to have respectively written opposite their names the amount of stock in this corporation subscribed by each of them, so that this act of incorporation may also serve as the original subscription list of said corporation.

Thus done and passed at my office in the City of New Orleans, in the presence of Louis P. Bryant, George W. Kendall, competent witnesses of lawful age of this City, who hereunto signed their names, with the said appearers and me notary, on the day and date